



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2025 DU PARCOURS ACCROBRANCHE DU PARC DE LOISIRS « PATRICE DOMINGUEZ » - DSP EVASION NATURE CONCEPT DEL2025-082

Rapporteur : Bertrand DOLIGEZ

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-030 du 27 février 2020 instaurant la DSP avec la société « Evasion Nature Concept ;

Vu l'article 15 du contrat de concession passé entre la société « Evasion Nature Concept » et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics ;

Considérant la demande de la société Evasion Nature Concept de faire évoluer la tarification de ces activités ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs relatifs à l'accrobranche du parc de loisirs « PATRICE DOMINGUEZ », proposés par la société « Evasion Nature Concept », délégataire, applicables à compter du mois de juillet 2025 (date d'exécution de la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- D'ADOPTER les tarifs relatifs au parcours accrobranche, proposés par la société « Evasion Nature Concept », délégataire, applicables à compter du mois de juillet 2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 2025

ID : 074-217400852-20250626-DEL2025082-DE



	Tarif 2025	Ancien tarif	
Parcours KID et petit aventurier	12,00 euros	10,00 euros	
Parcours Découverte	22,00 euros	20,00 euros	19,00 euros
Parcours Sensation	27,00 euros	25,00 euros	23,00 euros

En Mairie, le 26 juin 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 26 juin 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le